Nations Unies A/CN.9/WG.VI/WP.32

Assemblée générale

Distr.: Limitée
18 janvier 2008

Français
Original: Anglais

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
Groupe de travail VI (Sûretés)
Treizième session
New York, 19-23 mai 2008

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture et déroulement de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Sûretés réelles mobilières sur la propriété intellectuelle.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.

II. Composition du Groupe de travail

1. Le Groupe de travail est composé de tous les États membres de la Commission, à savoir: Afrique du Sud (2013), Algérie (2010), Allemagne (2013), Arménie (2013), Australie (2010), Autriche (2010), Bahreïn (2013), Bélarus (2010), Bénin (2013), Bolivie (2013), Bulgarie (2013), Cameroun (2013), Canada (2013), Chili (2013), Chine (2013), Colombie (2010), Égypte (2013), El Salvador (2013), Équateur (2010), Espagne (2010), États-Unis d'Amérique (2010), Fédération de Russie (2013), Fidji (2010), France (2013), Gabon (2010), Grèce (2013), Guatemala (2010), Honduras (2013), Inde (2010), Iran (République islamique d') (2010), Israël (2010), Italie (2010), Japon (2013), Kenya (2010), Lettonie (2013), Liban (2010), Madagascar (2010), Malaisie (2013), Malte (2013), Maroc (2013), Mexique (2013), Mongolie (2010), Namibie (2013), Nigéria (2010), Norvège (2013), Ouganda (2010), Pakistan (2010), Paraguay (2010), Pologne (2010), République de Corée (2013), République tchèque (2010), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2013), Sénégal (2013), Serbie (2010), Singapour (2013), Sri Lanka (2013),

V.08-50360 (F) 280208 290208

Suisse (2010), Thaïlande (2010), Venezuela (République bolivarienne du) (2010) et Zimbabwe (2010).

2. Les États non membres de la Commission et les organisations gouvernementales internationales peuvent assister à la session en qualité d'observateurs et prendre part aux débats. En outre, les organisations non gouvernementales internationales invitées peuvent assister à la session en qualité d'observateurs et exposer leurs vues sur des questions qu'elles connaissent bien ou pour lesquelles elles possèdent une expérience internationale, ce qui facilitera les délibérations de la session.

III. Annotations relatives aux points de l'ordre du jour

Point 1. Ouverture et déroulement de la session

3. Le Groupe de travail tiendra sa treizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 19 au 23 mai 2008. Les séances auront lieu de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sauf le lundi 19 mai 2008, où la session sera ouverte à 10 h 30. Le Groupe de travail disposera de cinq jours ouvrables pour examiner les points de son ordre du jour. Il souhaitera peut-être noter que, conformément aux décisions prises par la Commission à sa trente-quatrième session[1], il devrait tenir des débats de fond pendant les neuf premières séances (c'est-à-dire du lundi au vendredi matin), un projet de rapport sur toute la période étant présenté pour adoption à la 10e et dernière séance (vendredi après-midi).

Point 2. Élection du Bureau

4. Le Groupe de travail pourrait, comme à ses précédentes sessions, élire un président et un rapporteur.

Point 4. Sûretés réelles mobilières sur la propriété intellectuelle

a) Informations générales

5. À sa quarantième session, la Commission a adopté le Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties (ci-après "le Guide")[2]. Ce dernier s'applique aux sûretés réelles mobilières grevant tous les types de biens meubles, y compris la propriété intellectuelle (voir recommandation 2, alinéa a)) sauf toutefois "dans la mesure où les dispositions de la loi [sur les opérations garanties] sont incompatibles avec une loi nationale ou un accord international auquel l'État est partie, concernant la propriété intellectuelle " (voir recommandation 4, alinéa b)).

6. À la première partie de cette même session, la Commission a décidé de confier au Groupe de travail le soin d'élaborer une annexe au Guide traitant spécialement des sûretés réelles mobilières sur la propriété intellectuelle[3].

---

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 17* et rectificatif (A/56/17 et Corr.3), par. 381.

[2] Ibid., *soixante-deuxième session, Supplément n° 17* (A/62/17 (Part I), par. 158 et A/62/17 (Part II), par. 100).

[3] Ibid., *soixante-deuxième session, Supplément n° 17* (A/62/17 (Part I), par. 162).

b) Documentation de la treizième session

7. Le Groupe de travail sera saisi d'une note du secrétariat, sur laquelle il pourrait fonder ses débats, intitulée: "Sûretés réelles mobilières sur la propriété intellectuelle" (A/CN.9/WG.VI/WP.33). Le Guide, qui devrait être disponible lors de la session, pourrait servir de document de référence.

8. Les documents de la CNUDCI sont affichés sur le site Web de cette dernière (http://www.uncitral.org) dès leur parution dans toutes les langues officielles de l'ONU. Les représentants peuvent vérifier si les documents sont disponibles en consultant la page du Groupe de travail à la rubrique "Groupes de travail" du site Web de la CNUDCI.

Point 5. Questions diverses

9. La quatorzième session du Groupe de travail est prévue à Vienne, du 24 au 28 novembre 2008, sous réserve de l'approbation de ces dates par la Commission à sa quarante et unième session, qui se tiendra à New York du 16 juin au 3 juillet 2008[4].

Point 6. Adoption du rapport

10. Le Groupe de travail souhaitera peut-être adopter, à la fin de sa session, le vendredi 23 mai 2008, un rapport qu'il présentera à la Commission à sa quarante et unième session. À la 10e séance (vendredi après-midi), il sera brièvement donné lecture des principales conclusions auxquelles le Groupe de travail sera parvenu à sa 9e séance (vendredi matin) afin qu'il en soit pris acte; ces conclusions seront ensuite incorporées dans le rapport.

---

[4] Ibid., par. 252 et 248 respectivement.